

La République

Introduction

Si l'on considère l'histoire, il n'est pas a priori possible de parler de modèle républicain tant le concept fait appel à des réalités diverses dont il est a fortiori difficile de percevoir l'actualité pour la société d'aujourd'hui.

Lorsque Platon et même Aristote parlaient de République, ils entendaient surtout un Etat stable, doté d'une constitution, dont les citoyens sont unis par un lien de nature politique, et non un régime politique s'approchant de ce que nous entendons communément par régime républicain – même si Aristote y voyait le nom générique du régime constitutionnel, atteignant une certaine perfection.

Le modèle romain lui-même est ambigu. Certes, la consécration de l'idée républicaine date de Rome. Pour la première fois y est explicitement consacrée l'existence d'une chose commune (*res publica*), donnée à contempler aux regards de tous (elle est publique) et donc d'un domaine public.

Cette chose commune est garantie par l'existence d'une autorité, et peu importent les modes de gouvernement car l'existence d'un domaine public transcende les formes du pouvoir. Cette chose commune, nul ne peut se l'approprier, elle n'est pas la possession d'un roi ou d'un tyran mais elle est celle des citoyens. Pour le citoyen romain, être républicain est plus qu'un devoir : une condition d'existence. Il reste que la République romaine est inégalitaire, censitaire, et repose sur la distinction de plusieurs catégories de citoyens.

De plus, le sens propre de République tel que l'entendaient les républicains romains n'a toutefois pas toujours été employé dans l'histoire et le mot peut désigner plus banalement une forme de gouvernement, en général considérée comme juste, mais qui n'est pas précisément républicaine (Cf. *Les Six livres de la République* de Jean Bodin, qui se prononcent pour un renforcement de la monarchie ou les expressions de « monarchie républicaine » ou de « meilleure des Républiques » parfois utilisées pour caractériser les premières années du règne de Louis-Philippe voire l'ensemble de la Monarchie de Juillet). Encore en 1791, Robespierre affirmait que la République ne signifiait aucune forme particulière de gouvernement. Seul La Boétie faisait clairement la distinction en affirmant à propos de la monarchie qu'« *il est malaisé de croire qu'il y ait rien de public en ce gouvernement où tout est à un* ». (*Discours de la servitude volontaire*). Quant à Bossuet, il opérait la distinction entre les Républiques modernes, critiquables, et les Républiques anciennes, modèles de vertu civique et d'organisation politique. Notons aussi que, sur les monnaies de l'Empire, on voyait jusqu'en 1808 la mention « République française », Napoléon empereur ». Déjà, les empereurs romains avaient conservé le nom de République.

Enfin, en France, l'histoire de la République est incertaine et elle a davantage existé par défaut lorsqu'il a fallu se débarrasser de la monarchie que par un acte de volonté claire. Le devoir républicain n'est apparu qu'à la fin de la Révolution française et surtout sous la IIIe République.

Actuellement, le régime est tellement accepté qu'on ne sait plus ce que ce terme recouvre et que l'expression de République est difficile à appréhender : elle paraît soit sans signification – tout le monde est républicain – soit enveloppée de mythes dont la portée est incertaine (l'« élitisme républicain » de J.P. Chevènement, la notion de « front républicain, les symboles de la République que sont la Marseillaise et le drapeau tricolore).

On peut facilement parler de valeurs républicaines mais on perçoit de plus en plus mal leur signification par rapport aux valeurs démocratiques – être républicain, est-ce être plus nationaliste (façon Chevènement, Séguin ou Michel Debré) qu'euro-péen, plus laïque que « multiculturaliste », plus étatiste que libéral ? Et au nom de quoi est-ce républicain ? Est-ce le Rassemblement pour la République est le parti le plus « républicain » ?

A première vue, il existe une idéologie républicaine ou « républicaniste » alors qu'il n'est pas d'idéologie démocratique.

En France, la crise politique est en grande partie une crise de la République qui exprime, plus qu'ailleurs, une crise « communautaire », précisément car la France avait réussi, sans nationalisme de la race, à affermir son unité.

Problématique

Le caractère introuvable du modèle républicain marque-t-il la fin de l'aventure républicaine ou une vitalité de la République enfin émancipée de la recherche d'un modèle républicain trop figé ?

Il apparaît pourtant que, née dans la confusion, la République possède un certain nombre de contenus concrets qui se sont identifiés à des devoirs du citoyen propres à conforter la croyance en un régime républicain, mais que les principes républicains doivent être combinés avec ceux de la démocratie pour qu'être républicain ait aujourd'hui un sens et qu'à nouveau « la République nous appelle ».

I – NÉE DANS LA CONFUSION, LA REPUBLIQUE A UN VRAI CONTENU : QUELQUE CHOSE COMME UN REGIME REPUBLICAIN A PU AINSI APPARAÎTRE

La République paraît un « régime éternellement à la recherche de lui-même », ce qui s'explique par sa fondation hasardeuse et le fait que sa fondation – voire son acceptation – soit en fait récente en France. Pour autant – et quoique véhiculant un certain nombre de mythes (ou pour cette raison même) -, elle a été un puissant outil de transformation politique et sociale et sa consécration coïncide avec l'installation de la démocratie en France. C'est peut-être qu'elle est « une culture politique pleine, mais une forme politique vide ». Le modèle culturel n'est parfaitement un modèle politique entièrement cohérent.

A – Une naissance incertaine : la constitution pragmatique d'un impossible modèle

1 – La période révolutionnaire

- les acquis de la République – souveraineté nationale (mais non encore populaire), droits de l'homme, drapeau, devise – sont acquis avant la République et sous le régime de la monarchie constitutionnelle. La doctrine républicaine est anté-républicaine.
- En 1789, la mention de la République est rare (les seuls républicains déclarés étaient Marat et l'Ami du peuple ou François Robert et le Club des Cordeliers mais Robespierre, Saint-Just, Ferrières rejettent l'idée de République) : on pensait que la République était essentiellement un modèle pour les temps anciens ; on n'y voyait pas autre chose que la vertu civique. En toute hypothèse, on pensait irréaliste d'instaurer une République dans un grand Etat (la République ne valait que pour les petites cités où un gouvernement direct par le peuple était concevable).

- La Constitution de septembre 1791 est manifestement d'esprit républicain (souveraineté exercée par l'Assemblée par délégation du peuple souverain et caractère subalterne du pouvoir exécutif : si le pouvoir constituant appartient en théorie à la Nation, le régime est représentatif), mais elle reste monarchique. La République est une reconstruction a posteriori.
- C'est en 1792 que Condorcet se rallie à la République et, avec lui, plusieurs révolutionnaires. Toutefois, c'est l'insurrection du 10 août et le renversement de la monarchie et surtout l'abolition de la royauté décrétée par la Convention le 21 septembre 1792 qui marquent l'instauration de la République. Celle-ci, pourtant, n'est pas proclamée : les actes sont seulement datés « l'an premier de la République » et la formule de l'article 1^{er} du titre II de la Constitution de 1791 « royauté une et indivisible » est remplacée par « République française une et indivisible ». Il s'agit donc d'un « avènement par défaut » ou, selon l'expression de Marcel Gauchet d'une « marche à la République sans républicains ». Et le fait que la République fut ensuite confondue avec la Terreur n'allait pas faciliter son acclimatation dans les esprits. Pendant longtemps, un « libéral » ne devait surtout pas être républicain.

2 – La vraie naissance sous la IIIe République : le premier modèle républicain

- Alors que les Républiques suivantes étaient parsemées de coups d'Etat ou débouchaient sur l'Empire – institué contre l'Ancien Régime et la République assimilée à l'aventure -, il fallut la guerre de 1870 pour, en quelque sorte, sortir du XVIIIe siècle.
- La IIIe République fut un mélange de synthèse des idées révolutionnaires des droits de l'homme et du positivisme post-Lumières. Elle exprimait un choix politique.
- Après l'article 3 de la loi du 25 février 1875 qui mentionne l'existence d'un Président de la République, le 16 mai 1877 et la victoire des républicains sur Mac-Mahon, l'instauration en 1879 d'un pouvoir totalement républicain, il fallut redécouvrir le citoyen et, ainsi, la participation de celui-ci à la construction d'une nation forte qui pourrait tenir tête à l'Allemagne victorieuse de la guerre de 1870. Léon Gambetta et Jules Ferry réactualisèrent ainsi l'idée de régénération de 1789 et celle de nation propre à Valmy – mais qui avait débouché sur l'Empire. Le 14 août 1884, un amendement constitutionnel dispose que « *la forme républicaine de gouvernement ne peut faire l'objet d'aucune révision* ». Sans être consensuel, le devoir républicain était exprimé. En 1901, le parti radical et l'Alliance républicaine furent fondés.
- Pourtant la fondation de la IIIe République reste encore incertaine comme le montrent l'affaire Dreyfus, 1934 et Vichy.

Définitivement acclimatée avec la Ve République et, plus encore avec la fin de la guerre d'Algérie, la République avait-elle besoin de la désidéologisation contemporaine qui fait disparaître les clivages sur la République elle-même ?

L'indifférence, il y a plus de 10 ans déjà, face à la commémoration du bicentenaire de la République marque-t-elle la pacification des luttes pour ou contre la République ?

B – La République à la recherche d'un contenu doctrinal

1 – Les principes fondateurs de la République paraissent insuffisants à fonder l'acceptation de ce régime par tous les Français

- Historiquement, la synthèse républicaine ne fait que traduire les principes d'un gouvernement qui ne soit pas de droit divin : souveraineté nationale contre

souveraineté monarchique, droits de l'homme (de la première génération), système électoral —mais qui peut être censitaire – subordination de l'exécutif. Toutefois, elle ne put fonder solidement un régime stable : en particulier la subordination de l'autorité judiciaire au législatif et la difficulté de penser le rôle du juge (Cf. la mythologie de la loi, expression de la volonté générale ou encore la notion de légicentrisme) était grosse de bouleversements. La référence antique à la vertu civique n'a pas pu empêcher les débordements de la Terreur : la « raison républicaine » les a au contraire fondés. Quant à la référence à la citoyenneté antique, elle a débouché sur l'idée d'une liberté individuelle définie comme participation obligée à la vie publique dont la dictature du Comité de salut public a révélé la vraie nature : les « ennemis de la liberté » sont définis par rapport à un pouvoir qu'aucun principe clair ne vient fonder. C'est contre cette liberté des Anciens que devait s'insurger B. Constant.

- La République apparaît souvent comme un mot creux et qui ne renvoie pas à des principes clairement acceptés : morale républicaine, religion républicaine, science républicaine, histoire républicaine.

2 – La République s'est fondée sur un consensus et un suffrage universel qui pourtant ne sauraient être confondus avec la démocratie

- Au XVIIIe siècle, le concept est encore très confus. Montesquieu affirme que « *le gouvernement républicain est celui où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple, a la puissance souveraine* » alors que monarchique est le gouvernement où « un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies », ce qui distingue la monarchie de la tyrannie. Pour Rousseau au contraire est républicain « *tout Etat régi par des lois, sous quelque forme d'administration que ce puisse être ; car alors seulement l'intérêt public gouverne et la chose publique est quelque chose. Tout gouvernement légitime est républicain* ». En fait la République est chez Rousseau le régime doté d'une constitution (au sens de la politeia chez Aristote) et ce que Montesquieu appelle République, Rousseau l'appelle démocratie.
- Alors que la démocratie présuppose la délibération et la participation à la vie publique mais n'est pas censée aboutir nécessairement à une forme précise de société, l'idéal républicain renverse ce schéma : il présuppose l'adhésion à une synthèse républicaine et donc l'impossibilité de remettre en cause ses présupposés. La force – mais aussi la faiblesse de la République – provient de ce qu'elle suppose une acceptation, une reconnaissance dans un ensemble de valeurs – éducation et raison, forme républicaine du gouvernement (ce qui est plus grave), indistinction théorique des citoyens, supériorité de la nation – qui ne peuvent faire l'objet d'une délibération et d'une discussion. La liberté est celle de ceux qui se reconnaissent dans la République ; l'égalité est celle des citoyens et non de tous les hommes ; la fraternité a pour champ d'application la nation.
- Les grandes applications de l'idéal républicain furent possibles à partir et sur le fondement de ce consensus national : ainsi de l'école de Jules Ferry qui n'a pu « fonctionner » que parce que chacun était d'accord avec les principes qu'elle énonçait et la reconnaissance qu'elle induisait – « nos ancêtres les Gaulois ». Quant au suffrage universel, son rôle était de donner à la République « la bénédiction pacifique des Français ».

Or, aujourd'hui, l'acceptation des principes républicains est-elle encore commune ? Peut-elle s'appliquer à une société protéiforme qui vénère davantage la démocratie en tant qu'elle peut donner à chacun de ses membres la capacité de pratiquer sa propre liberté ?

II – LA REPUBLIQUE DOIT ETRE DEMOCRATIQUE POUR ETRE ACCEPTEE POUR AUTANT. LA REPUBLIQUE PEUT ENRICHIR VOIRE PARFAIRE LA DEMOCRATIE

Plutôt que de modèle républicain, il est plus approprié de parler d'une recherche constante de la République, entendue comme chose commune. La République ne peut plus être un modèle auquel il faut se conformer mais l'actualisation, par la politique, de ce qui fonde la communauté de l'Etat. Idéal, la République ne peut être fondement.

A – La République doit éviter les pièges du volontarisme non démocratique

1 – L'idéal républicain peut apparaître comme une nouvelle transcendance

- L'invocation des valeurs républicaines fonctionne souvent comme un appel au mythe qu'on peut remplir de mille contenus différents dont aucun ne répond aux contraintes de l'action actuelle. Que signifie une école républicaine lorsque le consensus républicain n'est pas intériorisé par les consciences ? Que signifie redécouvrir la Marseillaise alors qu'on ne se sent pas intégré culturellement, socialement, économiquement dans notre pays ?
- De plus, la République risque alors de s'opposer aux autres voies de développement de la société et de la culture, apparaître comme une voie parmi d'autres – bref être relativisée – ce qui est le contraire du but recherché.
- Enfin, la République peut apparaître comme une devise exclusive voire d'exclusion, qui empêche notamment à la France de s'ouvrir sur l'Europe et ne permette pas à la République française d'être un jour peut-être une République européenne.
- La République est guidée par des contenus téléologiques, qui ne peuvent faire l'objet d'une discussion. Elle suppose un contrat d'adhésion – mais que faire si les citoyens n'adhèrent pas ?
- Sur le plan constitutionnel, alors que les « républicanistes » ont condamné la Ve République comme contraire au modèle républicain de la IIIe République, il est aujourd'hui établi que, avec ses qualités et ses défauts, le régime issu de la Constitution de 1958 est tout aussi républicain que ses prédécesseurs. En particulier, le contrôle de constitutionnalité paraît parachever plutôt que contrarier l'œuvre républicaine en rappelant les principes fondamentaux du consensus républicain. Il reste que la République est incompatible par construction avec tout amoindrissement de la direction politique des affaires du pays (ce qui donne donc un reflet particulier à la construction européenne...)

2 – La République doit être redécouverte par les voies de la démocratie

- La République n'est pas un commencement mais un aboutissement.
- Il faut d'abord rebâtir un domaine public – c'est-à-dire une société qui puisse être comprise et aimée – et ensuite montrer que son adhésion est nécessaire.
- Le démocrate doit donc se découvrir républicain. Pour autant il doit savoir pourquoi et en quoi la République peut être un idéal politique. La République est invention perpétuelle et non révélation d'une sorte de perfection politique qui n'existe pas.
- Enfin, la République doit conduire à s'interroger sur le cadre de référence où elle peut acquérir un sens. Née avec la nation, la République doit se concilier avec un autre cadre ? Que penser d'un modèle républicain européen ? A l'inverse, si l'on s'interroge

sur les modes de délibération, comment ne pas voir la nécessité de l'existence de ces « petites Républiques » dont parlait Montesquieu ?

B – L'idéal républicain possède pourtant plus que jamais une actualité

Il faut toutefois noter que, curieusement, l'idéal républicain ne s'exprime plus par une référence à la République mais recouvre d'autres concepts, mis en avant par la philosophie politique, tels la séparation entre espace public et espace privé qui permet la valorisation de l'un et de l'autre ou encore l'idée de domaine public propre. En ancrant la recherche d'une République dans la philosophie davantage que dans l'histoire, on peut montrer, là aussi, la vanité de la référence à un modèle républicain.

1 – La République porte en elle l'idéal d'espace public

- Alors que notre société tend à se défaire, la réhabilitation d'un espace commun est plus que jamais une nécessité. Mais préalablement, il est nécessaire que les citoyens sachent qu'ils ont intérêt à l'existence de cet espace commun.
- Les valeurs de la laïcité ne sont pas des valeurs mortes. S'il faut lutter en faveur de la laïcité, ce n'est pas au nom d'une idée vague de la raison mais parce que la laïcité est un principe qui présuppose l'existence d'un espace de références philosophiques et politiques qui ne soit pas brisé. Refuser la laïcité, c'est admettre qu'il n'existe pas d'espace public commun à ceux dont la morale individuelle ou la religion individuelle est différente. La laïcité présuppose donc une séparation non conflictuelle entre les domaines.
- La République se doit donc d'être au sens propre sociale, c'est-à-dire intégratrice des différences que la démocratie fait naturellement jaillir. Elle fabrique l'un à partir du multiple – ce qui s'oppose tant à l'idée d'une multiplicité qui ne peut parvenir à l'unité qu'à une unité équarisseuse des diversités.

2 – De ce fait le débat pour la démocratie doit épouser celui de la République

- La valeur de participation démocratique doit s'appuyer sur l'idée de citoyenneté qui lui donne un sens : on participe pour construire un monde commun et non de l'abstrait.
- La transparence du fonctionnement de la société et de l'Etat est la condition d'une vraie démocratie ; c'est aussi le seul moyen de parvenir à ce que la République apparaisse comme la chose de tous. Au-delà, c'est la condition tant d'une régulation partiellement décentralisée de la société que, plus simplement, d'une volonté de participation du citoyen à la vie politique.
- Alors que la démocratie sans projet fonctionne à vide, la République peut lui donner un contenu. Mais ce contenu doit être élaboré démocratiquement, à l'intérieur d'un cadre constitutionnel sans lequel il n'est pas de République. Non seulement, l'existence d'un contrôle de constitutionnalité qui consacre la supériorité de la constitution de la loi, traditionnellement sacralisée par les républicains, ne s'oppose pas à la primauté du politique, mais elle en consacre le cadre ferme et nécessaire.

CONCLUSION

Etre républicain en 2004 n'est pas donné. Dans une société diverse, aux influences et aux références multiples, il est tentant mais suicidaire de faire du républicanisme une nouvelle façon de refuser la modernité. La République devient alors une citadelle assiégée qu'on défend avec la belle ardeur des causes perdues. Si l'on estime que la République a encore un sens – en tant qu'elle suppose la reconnaissance d'une chose commune, partagée par une société et une nation - il faut travailler sur les conditions sociales, culturelles, économiques qui pourront lui donner une réalité. Autrement dit, la République ne peut être seulement une « superstructure », mais doit reposer sur une « infrastructure » qui permet la République.

Le républicanisme naïf n'est donc pas de mise. Pour autant, il fait encore sens pour beaucoup de citoyens et il n'est pas impossible de lui redonner une portée réformatrice dans la vie politique. C'est donc aux conditions concrètes de la démocratisation de nos sociétés, seul fondement possible pour un nouveau pacte républicain, qu'il faut s'attacher. Ainsi réinventées, perçues comme exigences perpétuelles plutôt que comme des résultats qui pourraient être acquis, la République retrouvera son autorité et la démocratie son pouvoir.

Il convient donc de rappeler le danger que soulignait H.Arendt *« que présenterait le fait d'accorder au peuple une part de pouvoir sans lui fournir en même temps plus d'espace public que simplement l'isoler. Ce qui constituait le péril mortel pour la République, c'était que la constitution eût conféré tout pouvoir aux citoyens, sans leur fournir l'occasion d'être des républicains et d'agir en tant que citoyens »*.